

# LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Agir pour la qualité de vie au travail



**CDG 38**

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ensemble,  
agissons  
pour réduire  
les risques  
professionnels



[www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)

Le monde territorial connaît des mutations importantes. Elles ont un impact direct sur les conditions de travail des agents et obligent les collectivités à revisiter leur organisation et leurs modes de fonctionnement.

Plus encore aujourd'hui, l'amélioration de la qualité de vie au travail constitue un enjeu fort pour les employeurs publics, responsables de la santé et de la sécurité au travail des agents. La prévention et la gestion des risques psychosociaux (RPS) en est une composante majeure : les risques pesant sur la santé mentale doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels.

Évolution des modes de management

Mutations institutionnelles

Maîtrise de la masse salariale

Contrainte budgétaire

Nouvelles exigences de performance

Exigences des usagers



Engager une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail va vous permettre de :

- repérer les dysfonctionnements et développer la performance des organisations.
- diminuer l'absentéisme, le turn-over et les coûts qu'ils engendrent.
- optimiser la qualité du service rendu.
- améliorer la qualité du climat social interne.
- favoriser l'implication des agents et la qualité du travail.
- protéger la santé physique et mentale des agents.
- préserver la qualité de vie au travail.

## RPS : À VOS CÔTÉS DE L'ÉVALUATION À L'ACTION



### COMPRENDRE LES RPS

Stress, burn out, souffrances au travail... de quoi parlez-vous ? Entre manque d'information et incompréhension, les employeurs et leurs agents peuvent être démunis face aux RPS. Comment les identifier, repérer les facteurs de risque, connaître les moyens de les prévenir et les gérer ? Commencer par répondre à ces questions, c'est l'assurance que tous – élus, agents, encadrants, représentants du personnel... – partagent un langage et une compréhension commune des RPS. Un préalable pour engager une démarche de prévention.

### LE CDG38 ANIME DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

- nous intervenons dans vos locaux à destination de la collectivité, un service ou une équipe selon vos besoins.
- nous adaptons le contenu de la session à votre organisation et aux situations de travail vécues.
- nous ménageons dans chaque session des moments d'échanges collectifs.



### ÉVALUER SON EXPOSITION AUX RPS

Garant de la santé et de la sécurité au travail des agents, tout employeur est légalement tenu de réaliser un diagnostic RPS (il est inclus dans le Document Unique d'évaluation des risques professionnels). Au-delà de son caractère réglementaire, c'est un précieux outil opérationnel pour soutenir les organisations dans l'amélioration de la qualité de vie au travail. Identifier les facteurs de risque va en effet permettre de comprendre les ressorts de l'organisation pour réduire les risques voire les supprimer.

### LE CDG38 RÉALISE AVEC VOUS LE DIAGNOSTIC RPS

- nous définissons son périmètre selon vos besoins.
- nous associons à la démarche tous les acteurs concernés (élus, agents, représentants du personnel...).
- nous analysons les facteurs de risque et les facteurs protecteurs au moyen d'entretiens collectifs et/ou individuels.
- nous vous remettons un rapport identifiant ces différents facteurs.
- nous préconisons des solutions concrètes pour y remédier.



### BATIR UN PLAN DE PRÉVENTION

Le diagnostic produit une photographie fidèle et précise des facteurs de risque et des facteurs protecteurs. Avec les préconisations qu'il propose, la collectivité dispose d'une base solide pour construire un plan de prévention des RPS permettant de les réduire voire de les supprimer.

### LE CDG38 VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHE

- nous vous aidons à traduire en actions concrètes les préconisations du diagnostic, à l'échelle de la collectivité, d'un service ou d'une équipe selon les besoins.
- nous prenons en compte les moyens (financiers, humains, organisationnels...) de la collectivité pour que les actions soient « réalisables ».
- nous vous accompagnons dans la définition d'un calendrier de mise en œuvre.

## NOS ENGAGEMENTS



### UNE EXPERTISE TERRITORIALE

Chaque mission est confiée à un binôme formé d'un ingénieur en prévention des risques professionnels ou d'un psychologue du travail ou d'un assistant social du travail. Leur expertise repose sur une parfaite connaissance du monde territorial et de ses exigences.



### UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ACTIVITÉ

Les dysfonctionnements d'une organisation ne peuvent être imputés à un individu ou une catégorie d'agents. Notre analyse met l'accent sur le travail et la manière dont il est organisé et réalisé. Cette compréhension permet de trouver des leviers qui agiront sur le travail.



### UN REGARD NEUTRE

Nous proposons une expertise indépendante, sans ingérence dans la gestion de la collectivité, et en lien avec le Document Unique d'évaluation des risques.



*Un agent se plaint de sa hiérarchie et parle de « harcèlement ».*

*J'envisage une réorganisation de service.*

*Les contraintes budgétaires me contraignent à revoir le niveau de service aux usagers.*

*Une équipe exprime un manque de reconnaissance et de la démotivation au travail.*

**Comment analyser la situation ?**

**Quelle démarche suivre ?**

**Quelle procédure mettre en place ?**

**Que fait-on ?**

**Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en prévention des RPS ?**

> **Contactez-nous :**

**Marion HUGUET - Catherine MULET**

**04 56 38 87 04 ou**

**administratif.dsst@cdg38.fr**



**Le CDG38 c'est également le conseil et l'expertise d'un personnel spécialisé dans :**

- la gestion des carrières et les instances paritaires
- l'organisation des concours et examens professionnels
- le conseil juridique et statutaire
- la commission de réforme
- la gestion de la paie
- la médecine professionnelle
- le conseil et l'assistance au recrutement
- les missions temporaires
- la réalisation des dossiers CNRACL
- l'archivage
- l'action sociale...



Plus d'infos sur :  
**www.cdg38.fr**



**CDG 38**

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE